

A l'attention de M. Frédéric Pitoux,

Commissaire Enquêteur

A Auch, le 09 août 2022,

Objet : Avis de la fédération de pêche du Gers concernant la mise en place d'un parc solaire flottant à Cahuzac-sur-Adour.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veuillez trouver en suivant notre avis ainsi que nos observations concernant ce projet d'implantation d'un parc solaire flottant à Cahuzac-sur-Adour :

Actuellement les études scientifiques sur l'implantation de parc solaire flottant (PSF) sont très peu nombreuses à l'échelle mondiale. Nous ne connaissons donc pas encore tous les impacts que ces installations peuvent avoir, notamment sur le très long terme et en cas d'aléas climatiques.

L'implantation de PSF perturbe les échanges air-eau. Agissant comme une barrière, certes ils vont empêcher l'évapotranspiration des lacs mais ils vont également bloquer les échanges physico-chimiques risquant notamment d'entrainer une baisse de la concentration en oxygène dans le lac. Une zone sans oxygène est une zone sans vie tant au niveau de la flore que de la faune aquatique.

Les PSF peuvent empêcher l'arrivée de lumière dans la partie du lac où ils sont installés et/ou en réduire la pénétration. Or, la lumière permet la photosynthèse et donc la vie de la flore aquatique, que ce soit les herbiers ou les phytoplanctons. La baisse de luminosité entrainerait la diminution de la flore aquatique, qui à son tour entrainerait une baisse de la photosynthèse et donc de la concentration en oxygène dissous. De plus, les végétaux sont à la base de la chaine alimentaire. Leur diminution ou leur baisse pourrait avoir des conséquences non négligeables pour la faune aquatique dans le plan d'eau concerné.

Avec le changement climatique que nous sommes en train de subir, les risques d'aléas violents deviennent de plus en plus fort. Nous l'avons vu encore cette année avec les épisodes de fortes chutes de grêle. **Quel serait l'impact de la destruction des panneaux solaires par la grêle sur un plan d'eau?** Y-a-t-il un risque de pollution? Un risque d'électrisation de l'eau?

En cas de forte crue, les panneaux solaires resteront-ils en place, ou seront-ils emportés dans l'Adour? Certes, il est écrit dans les différents documents fournis qu'il n'y a pas de risque de crue sur ce site, mais le scénario a tout de même été envisagé dans l'atlas des zones inondées potentielles pour la partie lacustre. La partie terrestre semble en effet ne pas être concernée par ce risque. Le risque existe donc.

D'autre part, comme le signifie la Mission régionale d'autorité environnementale d'Occitanie (MRAe), l'anguille, présente sur le site, a un enjeu fort. Si cet enjeu a bien été revu dans le cadre du projet, il est dommage qu'aucune mesure n'ait été prise en vue de sa protection/préservation.



Pour conclure, en l'absence de réponse concrète sur le non risque de pollution en cas d'aléas climatiques et au vu des risques importants que porte ce type de projet pour la flore et la faune aquatique, nous nous interrogeons sur le bien-fondé d'une telle implantation et nous positionnons donc contre ce projet de mise en place d'un parc solaire flottant à Cahuzac-sur-Adour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération très distinguée.

M. René Loubet,

Président de la fédération de pêche du Gers.

